



RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL - 2020

22 JUIN 2023



ville de Lancy / Alain Grosclaude

SOMMAIRE

LEXIQUE	5
PRÉFACE	7
SECTION 01 : INTRODUCTION	11
SECTION 02 : STRATEGIE LANCY 2030	17
SECTION 03 : FICHES THÉMATIQUES	25
A. URBANISME BILAN GÉNÉRAL	28
B. PROJETS D'IMPORTANCE	30
C. GRAND PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV) À LANCY	34
D. PÔLES DE QUARTIER ET PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE	40
E. DENSIFICATION HORS PLANIFICATION	44
F. STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5	46
G. PATRIMOINE ET IDENTITÉ	94
H. MOBILITÉ GÉNÉRALE	100
I. MOBILITÉ DOUCE	108
J. TRANSPORTS COLLECTIFS	116
K. TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS ET LIVRAISONS	122
L. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	136
M. ÉNERGIE	148
N. GESTION DES DÉCHETS	160
O. SOCIAL	164
P. CULTURE	168
Q. SPORT ET SANTÉ	172
R. ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET STRATÉGIE FONCIÈRE	176
T. ESPACES PUBLICS ET ESPACES LIBRES	186
U. TRANSVERSALITÉ	204
V. INTERCOMMUNALITÉ	206
W. CLIMAT	210
SECTION 04 : FICHES SECTORIELLES	217
FICHES SECTORIELLES ET PLAN DE COORDINATION	220
01. MARBRIERS	222
02. MORGINES	226
03. AVENIR - CAROLINE	232
04. PLATEAU OUEST	240
05. ORMEAUX-VENDÉE-VAL D'AIRE	248
06. BOULEVARD URBAIN PONT-BUTIN-PONT DE LANCY- AVENUE DES COMMUNES RÉUNIES	256
07. NAVAZZA - BIBLIOTHÈQUE - ANCIEN-PUITS	260
08. TRESSY-CORDY	264
09. VALLON DE L'AIRE	268
10. AVENUE EUGÈNE-LANCE	276
11. VIADUC DES JEUNES	280
12. FRAISIERS	282
13. SECTEUR PALETTES-PONTETS-BACHET	286
14. GRANGE-COLLOMB	292
15. STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5	296

ANNEXES

ANNEXES – MOSAÏQUE URBAINE ET CONSULTATION PUBLIQUE DU PDCOM
ANNEXES – GÉNÉRALE
ANNEXES – URBANISME
ANNEXES - ENVIRONNEMENT

309

311
386
390
398

LEXIQUE

BHNS	Bus à haut niveau de service	OFAG	Office fédéral de l'agriculture
B+R	Bike+Ride, vélo + transports publics	OPAIR	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
CET	Concept énergétique territorial	OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Anemasse faisant partie du réseau Léman Express	OPS	Office du patrimoine et des sites
COFIL	Comité de pilotage	OU	Office de l'urbanisme
CRFG	Comité régional franco-genevois	PA1 / PA2	Projet d'agglomération 1e et 2e étapes
DGAN	Direction générale de l'agriculture et de la nature	PAC	Périmètre d'aménagement coordonné (PDCn 2015)
DI	Département des infrastructures	PARR	Plan d'aménagement [cantonal] du réseau routier
DR	Demande de renseignement	PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
DT	Département du territoire	PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
EES	Évaluation environnementale stratégique	PDCP	Plan directeur des chemins pour piétons
EMS	Établissement médico-social	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
ESREC	Espace de récupération des déchets	PAV	Praille-Acacias-Vernets
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	PLA	Plan localisé agricole
FTI	Fondation pour les terrains industriels de Genève	PREE	Plan régional d'évacuation des eaux
GESDEC	Service de géologie, sols et déchets	PDCn	Plan directeur cantonal
GLTC	Groupement local de coopération transfrontalière	PLQ	Plan localisé de quartier
GP	Grands Projets	PMR	Personnes à mobilité réduite
HES	Haute école spécialisée	P+R	Parking-relais
ID	Indice de densité	RAE	Réseau agro-environnemental
IFF/ICFF	Installation à forte fréquentation, installation commerciale à forte fréquentation	RER	Réseau express régional (ferroviaire)
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale	RNI	Rayonnements non-ionisants
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse	RPSFP	Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés
IUS	Indice d'utilisation du sol	SAU	Surface agricole utile
IVS	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse	SBP	Surface brute de plancher
LUP	Logements d'utilité publique	SCE	Surface de compensation écologique
MD	Mobilité douce	SCOT	Schéma de cohérence territoriale (France)
MEP	Mandat d'étude parallèle	SDA	Surfaces d'assolement
MZ	Modification de zone	SIG	Services industriels de Genève
OBA	Office des bâtiments	SIS	Service d'incendie et de secours
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	SITG	Système d'information du territoire genevois
OCEau	Office cantonal de l'eau	SDGEE	Schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux
OCEN	Office cantonal de l'énergie	SPB	Surfaces de promotion de la biodiversité
OCGC	Office cantonal du génie civil	TC	Transports collectifs
OCLPF	Office cantonal du logement et de la planification foncière	TIM	Transports individuels motorisés
OCT	Office cantonal des transports	TPG	Transports publics genevois
		VdL	Ville de Lancy
		VLI	Valeur limite d'immission
		VP	Valeur de planification
		ZAS	Zone agricole spéciale
		ZIA/ZDIA	Zone (de développement) industrielle et artisanale

PRÉFACE

Chères Lancéennes, Chers Lancéens,

L'une des régions les plus dynamiques d'Europe, le Grand-Genève connaît une croissance économique forte. Ses effets se font sentir dans l'ensemble du canton et tout particulièrement dans les communes urbaines. Depuis quelques années, la Ville de Lancy connaît une croissance comparable à celle des années 60. Huit à dix-mille habitants supplémentaires sont projetés à l'horizon 2030.

Au cœur de ce processus, une interrogation centrale : « quelle commune voulons-nous ? » sachant que ces changements actuels et futurs ont pour conséquences de redessiner notre territoire sur le long terme.

Obligation légale, la révision du Plan directeur communal (PDCom) constitue une formidable opportunité de se réappropriier la mutation de notre commune et de faire de cette croissance le moteur de l'amélioration de la qualité de vie et d'un développement de qualité à Lancy.

Pour cela, dans les 10 à 15 prochaines années, la durée de vie d'un PDCom, la Ville de Lancy orientera son action en matière d'aménagement du territoire autour de 10 grands axes stratégiques : offrir un cadre de vie durable ; renforcer l'identité des quartiers ; accompagner la mutation urbaine ; améliorer la qualité des espaces publics et des espaces libres ; accélérer la transition écologique ; orienter la stratégie d'évolution de la zone 5 ; améliorer l'intégration et l'accessibilité de la ville ; renforcer la transversalité et l'intercommunalité ; encourager la mobilité durable ; stimuler l'économie locale, la culture et les sports.

La poursuite d'objectifs environnementaux, de transition énergétique ou toutes autres actions propres à répondre au défi climatique sont parfois perçues comme autant de « limitations », ou de « renoncements » à consentir.

Il n'en est rien. Avec cette révision du PDCom, la Ville fait le pari d'offrir un cadre de vie durable et de mettre « la qualité » au cœur de sa vision : qualité de vie pour chacun, qualité du vivre ensemble, à travers notamment la culture, le social, le sport ; qualité du tissu économique ; qualité des nouveaux quartiers, qualité des espaces publics ; qualité des déplacements, etc.

Dans un contexte où l'on est contraint de « faire plus », il est de notre devoir de « faire mieux ». La Commune, échelon décisionnel le plus proche des citoyennes et des citoyens, sera l'acteur central et la garante de cette qualité.

Concrètement, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal souhaitent une plus forte maîtrise de la densification et un accompagnement qualitatif du développement urbanistique de la commune. Les autorités lancéennes désirent préserver l'ensemble des secteurs de zones villas et concentrer la densification dans les zones dédiées au développement urbain, de manière à privilégier une croissance contrôlée, mesurée et s'étalant dans le temps afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, les dix-mille nouveaux habitants que les zones de développement actuelles pourraient loger.

Cet objectif doit s'accompagner de plusieurs mesures essentielles : maintenir une offre en termes d'infrastructures et d'équipements communaux répondant aux besoins de la population ; continuer à préserver et à valoriser le patrimoine naturel et bâti ; établir des espaces publics de qualité offrant des lieux de rencontre à la population ; préserver la diversité et la qualité des tissus urbains, caractéristique à Lancy ; encourager la multimodalité, la mobilité douce -piétons et cyclistes- et les transports en commun - tram, bus, Léman Express - tout en limitant le trafic de transit des véhicules individuels dans les zones résidentielles grâce à une canalisation sur les grands axes routiers.

Les autorités de Lancy relèvent le défi de la « ville résiliente » capable de s'adapter aux enjeux urbanistiques - ville compacte, dense - et climatiques - îlots de fraîcheur et végétation -, dans le sillage de la déclaration d'urgence climatique du Grand Conseil genevois du 18 octobre 2019. En route vers la transition écologique et la ville résiliente !

Enfin, la Commune a voulu que ce document légal soit plus « opérationnel » et aussi intelligible que possible, et ce malgré la complexité des enjeux.

Le Conseil administratif tient vivement à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette démarche de mise à jour du Plan directeur communal tant dans sa rédaction que dans sa conception et sa réalisation.

Damien BONFANTI, Conseiller administratif délégué à l'aménagement du territoire